

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2013

Absents : Jacques DOMATTI, Jean-Paul MOUREY et Alain CUSSEY.

Secrétaire de séance : Christine HUMBERTJEAN

En préambule Mme le Maire présente ses vœux aux Conseillers Municipaux.

A l'occasion de cette nouvelle année civile qui débute, elle souhaite que l'entente au sein de l'équipe municipale perdure.

Elle rappelle que les projets engagés en 2012 sur la commune ont fait l'objet de débats au sein du Conseil Municipal. Les décisions finales prises par l'organe délibérant ne doivent faire l'objet de remarques et d'insultes de quelque nature que ce soient à l'encontre des Conseillers ; sur ce point le Conseil qualifie ces pratiques d'inadmissibles, elles portent atteinte à l'image de notre commune.

Chaque citoyen doit respecter les élus dans leur fonction et leur engagement vis-à-vis de la commune.

A la demande de Mme le Maire, un point à l'ordre du jour est ajouté à l'unanimité : remboursement de frais à un élu.

1. Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2012

A l'unanimité, il est adopté sans observations.

2. Service assainissement : validation du règlement

Un règlement du service assainissement a été élaboré avec l'appui des services techniques de la DDT. Présenté à la commission voirie, le règlement a été proposé aux conseillers. Il est approuvé à l'unanimité.

3. CCCQ : modification des statuts : compétence 'Réalisation et Gestion du Relais de Services Publics'

Une borne interactive placée à la maison des services de Quingey sera à la disposition de l'ensemble des habitants de la communauté de commune afin de communiquer plus facilement avec divers services (Pole emploi, Caf..).

La Communauté de Communes doit ajouter dans ses statuts la compétence « réalisation et gestion d'un relais de services public » au titre de la politique du logement et du cadre de vie. Le Conseil accepte à l'unanimité.

4. Entretien des chemins communaux : convention avec l'Association Foncière de Liesle

Suite à une réunion qui s'est tenue entre les agriculteurs et un groupe de conseillers, il a été proposé d'établir une convention qui précise l'engagement entre les agriculteurs de l'Association Foncière (AF) et la commune pour l'entretien des chemins communaux et A.F. La commune prend à sa charge l'achat du tout venant ; le travail sera effectué par les membres de l'AF. Un bilan annuel sera fait pour suivre l'évolution des travaux et les éventuelles priorisations à définir. Le Conseil accepte à l'unanimité la convention.

5. Révision des tarifs municipaux : Eau – Assainissement – Salle – cimetière – forains

- Redevances Eau et Assainissement

Des travaux de mise en séparatif du réseau assainissement et renforcement du réseau d'eau ont été réalisés sur les rues Dornier, la Lue, du Bourg sec et place St Etienne. En prévision de l'équilibre des budgets eau et assainissement, la tarification 2013 doit tenir compte des dépenses réalisées.

Après débat, le Conseil fixe à l'unanimité les prix suivants

. Redevance eau :

- Part fixe : . 27€ (au lieu de : 25€)
- Consommation : . < 100 m³ : 1,05€ (au lieu de : 1.00€)
- . de 100 à 200 m³ : 0,90€ (au lieu de : 0.85€)
- . > 200 m³ : 0.75€ (au lieu de : 0.70€)

. Redevance assainissement :

- Part fixe : . 14.00€ (au lieu de 12€)
- Consommation : . 1,30€/m³ (au lieu de 1.00€)

- Tarifs communaux

Pas d'augmentation sur les tarifs suivants et approuvés à l'unanimité

- . Occupation domaine public : 2€/m² par an
- . Location salle des fêtes
 - Week-end : 140€ pour les habitants et 240€ pour les extérieurs
 - Un jour : 80€ habitants et 130€ extérieurs
 - Les charges en fuel sont en plus
 - Il est demandé de munir la cuisine d'un four micro-onde et d'un percolateur à café.
 - 2 gratuités/an pour les associations du village
 - Location pour club de gym : 200€
 - Occasions particulières (enterrement 50€, Relais Assistance Maternelle 15€/séance, Théâtre Serpentine – répétitions : 25€/séance)
- . Concessions cimetière : - 0.65/1.20 m : 90€ (30 ans) et 140€ (50 ans)
 - 1m/2m : 90€ (30 ans) et 140€ (50 ans)
 - 2m/2m : 180€ (30 ans) et 280€ (50 ans)
- . Manèges forains
 - Stand confiserie : 17€ ; Stands tirs, griffes, restauration : 23€
 - Stand jack pot : 35€, Manèges enfantins : 63€
 - Auto tamponneuse petits : 70€ et Grands 140€.
 - Stationnement caravane : 25€
- . Commerçants ambulants (dont camion pizza)
 - Maintien à 8€ par occupation : 8 voix pour
 - Proposition à 9€ : 3 voix pour, le prix à 8€ est maintenu

- Refacturation aux budgets annexes et à l'association foncière

Augmentation sur les tarifs suivants approuvés à l'unanimité

- . Frais entretien voirie (fauchage) à 650€ pour l'AF et 650€ pour le service bois
- . Frais de personnel communal : . service Eau : 5 000€
 - . service Assainissement : 4 000€ (+500€)

6. Indemnités des élus : prolongation

L'indemnité exceptionnelle versée à Emmanuel COUDEL pour le projet de construction du lotissement en cours est reconduite pour une durée de 6 mois.

Le taux d'indemnité est de 1.43% de l'indice brut 1015 à compter du 28 janvier 2013.

Le Conseil accepte.

Des frais occasionnés pour la publicité du lotissement sont à rembourser à M. COUDEL pour un montant de 238€. Le Conseil accepte.

7. Attribution de subventions aux associations et divers organismes

- Associations

. ADMR : 600€

. Coopérative scolaire de Liesle : 600€

. Fleurir Liesle : 1000€. Cette année, le Conseil prendra en plus en charge tout ou partie du supplément du fleurissement sur la place St-Etienne.

. Orchestre Music Chaux (*cérémonie du 11 novembre*) : 100€

. Subventions non affectées : 100€

- Autres organismes

. CCAS : 100€

. MARPA : 3€/habitant

. Achats de fournitures scolaires : 43€/élève

8. Orientations pour le budget 2013

Elles feront l'objet du prochain conseil avec le vote des comptes administratifs.

9. Point sur le lotissement et sur les travaux

- Monsieur E. COUDEL rappelle les différentes actions de promotion du lotissement, (panneaux, inscription sur le site, visites sur les salons d'Immopolis et salon de l'habitat, article de journaux, vide grenier, flyers et affiches..)

17 personnes ont été reçues en mairie ou sur le terrain, les personnes qui n'ont pas donné suite recherchaient plus proche de Besançon ou de plus grandes parcelles.

A ce jour : 5 permis sont acceptés dont quatre ventes réalisées, 1 permis en cours d'instruction, 1 parcelle réservée et une en cours.

Néolia se désengageant de son projet, le conseil a décidé de mettre en vente aux particuliers les deux parcelles. Une nouvelle communication est en cours et sera diffusée prochainement.

- Travaux de la place : le marquage au sol ne pourra être réalisé qu'après une période hors gel et sèche.

10. Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre de sa délégation

Le contrat d'assurances multirisques de la commune arrivait à échéance le 31 décembre 2012.

Après consultation, Mme le Maire a résilié le contrat en cours avec la Compagnie AXA (*cotisation annuelle 2013 : 6 181€*) pour un nouveau contrat avec la société GROUPAMA GRAND EST au 1^{er} janvier 2013 (*cotisation annuelle 2013 : 5 020€*).

11. Questions diverses

- Christine HUMBERTJEAN informe que l'opération brioches organisée par l'ADAPEI se tiendra dorénavant en fin d'année. Elle aura lieu du **7 au 14 octobre 2013.**

Une réunion des responsables de distribution brioches s'est tenue le jeudi 24 janvier à la maison du parc. Une visite du bâtiment a été faite avec le directeur du centre.

- Démontage de l'abri bus vers l'église : il sera repositionné pour être mis à niveau
- Emmanuel POUTHIER demande que le container à verre (salle des fêtes) soit positionné à un autre endroit
- Mme le Maire et quelques élus (le nombre était limité) se sont rendus à la visite organisée par le groupement opérationnel de renseignements de gendarmerie à Trépillot.

Levée de séance à 0h05

